

Lo vîlhio dèvesâ

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **58 (1920)**

Heft 15

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1862, par L. Monnet et H. Renou



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS

Société Anonyme S. Lisse de Publicité

LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, un an Fr. 8.70

ANNONCES : Canton, 20 cent.
Suisse et Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On peut s'abonner au Conteur Vaudois,
jusqu'au 31 décembre 1920 pour

4 fr. 50

en s'adressant à l'administration, Pré-
du-Marché 9, Lausanne.

Sommaire du Numéro du 10 avril 1920. — Armoi-
ries communales (*Mérine*). — Lo Vilho
DÈVESÀ : Lo fi d'apllion à Bergotset (*Marc à Louis*).
— Une fine goutte (*A. C.*) — La pinte du village
(*Jean des Sapins*). — Encore une du père Guintz. —
Gaité de croque-mort. — Quelle prise ! — FEUILLETON :
La Fée aux miettes (*Ch. Nodier*) suite.

ARMOIRIES COMMUNALES

AUTANT nous tenons en notre qualité de
Suisses, à nos armoiries fédérales et can-
tonales, autant comme vaudois, devrions-
nous ne pas oublier nos armoiries communales; il
est vrai que toutes n'ont pas une antique et véné-
rable histoire, d'autres sont de création récente,
mais s'il ne s'en dégage pas toujours des renseigne-
ments historiques, elles offrent un ensemble pitto-
resque, varié et intéressant toujours. Quelques-unes
sont fort belles et très héraldiques. Il est compré-
hensible qu'un pays comme le nôtre où l'esprit d'as-
sociation a toujours été si vivace, et les communes
sont des associations, aient éprouvé le besoin d'adap-
ter un signe distinctif de propriété et de commu-
nauté, pouvant figurer sur un sceau, un drapeau,
un bâtiment appartenant à la collectivité. Souvent
ces emblèmes constituent en raccourci l'histoire
d'une localité, rappellent un fait important du
passé ou une légende, ou encore le souvenir d'un
monument.

Il serait intéressant de connaître les origines des
armes communales que le *Conteur* se propose de
commenter; mais l'origine de ces dernières se perd
souvent dans la nuit des temps.

Le *Conteur* voudrait intéresser le public à l'hé-
raldique nationale, qui est de l'histoire; engager les
communes qui n'en ont pas, à adopter des armoi-
ries, mais après avoir pris avis de personnes com-
pétentes en science héraldique; la commune de
Roche, par exemple, s'est donnée des armes qui ne
sont pas conformes aux règles du blason et cela est
regrettable.

Aux personnes qui disent que les armoiries sont
un reste de féodalité ou ont un caractère antidémoc-
ratique, nous répondrons que nos vingt-deux can-
tons ont leurs armoiries et que les cantons prini-
tifs qui ont fondé la plus vieille démocratie qui
existe, sont des plus riches en armoiries de com-
munes, de familles, de confréries d'art ou de mé-
tiers.

La *Feuille des avis officiels* du Canton de Vaud
a pris l'initiative de représenter les armoiries des
communes qui font insérer des annonces, ce qui a
ravi ceux que notre histoire nationale intrigue.

En terminant ces lignes d'introduction à une mo-
nographie de nos armes communales, recomman-
dons aux communes qui voudraient se donner des
armes de se souvenir que les plus simples sont les
plus belles et d'éviter les écus compliqués, une ar-
moirie doit se distinguer de loin. Enfin de ne rien

faire sans s'entourer des conseils de personnes ver-
sées dans la « vraie et parfaite science des armoi-
ries » comme on disait au moyen âge.

Nous éviterons les descriptions héraldiques des
écus, puisque nos modestes notices sont destinées
à des lecteurs qui ignorent le langage du blason.
Si nos petits articles sans prétention pouvaient ame-
ner quelques discussions ou quelques renseigne-
ments de la part des lecteurs du *Conteur*, nous en
serions bien heureux.

Ces lignes sont donc écrites à l'intention de ceux
qui ne croient pas devoir reléguer certains souve-
nirs à l'arrière-plan et qui croient, malgré les temps
que nous vivons, à la valeur, à l'utilité, au côté
patriotique ou artistique de nos armoiries, symbo-
les vénérables et respectables, ornements décora-
tifs et brillants de nos fêtes et réunions populaires,
militaires, corporatives et artistiques.

Notre prochain article parlera des armoiries de
la ville et de la commune d'Aigle. *Mérine.*



LO FI D'APLLION A BREGOTSET

BREGOTSET de pè Cossouné fasâi on bo
con l'Etalien et lo soulon. Etalien n'étâi
pas son meti : n'étâi pas mé maçon et
reimbote-mouret que mè ie su baron dâo fre-
mâdzo. Mâ lâi sè étâi met tot solet, l'avâi coumein-
ci pè fère dâi mouret de vegne, pu dâi mou-
raille po lè courti et po fini dâi mouraille de car-
râe de pouôre. Po lè retso travaillive pas prau bin.
Tot allâve pas trau mau quand n'avâi pas fé ribotta.
mâ se l'avâi on litre derrâi lè tète, adan Bregotset
étâi on autre Bregotst que fasâi mau sè mouret.
Lo menistre l'avâi bin assèyi de lâi fère signî la
tempérance et l'âi avâi de : « Si vous ne buvez plus,
vous deviendrez un autre homme. » Bregotset l'avâi
signî, mâ n'avâi pas pu teni et s'étâi ressoulâ. Lo
menistre l'avâi bin couchî bramâ mâ Bregotset l'a-
vâi fé reponse : « Vo m'âi de que dein quieinze dzo
ie saré on autr'homme. Eh bin ! l'autro l'a assebin
sâi ! »

Lâi a dâi croûie dzein que preteindant que dâi
z'autro coo l'ant repondu dinse bin dâi z'annâie
dèvant Bregotset. L'è dâi dzalâo tot cein, et vo ga-
ranto que Bregotset l'a bo et bin étâ l'homme que
l'a lo premi trovâ cllia rebriqua.

On coup que l'avâi bu mè que de cotouma, n'a-
te pas z'u la brèlâire tot parâi de travailli ào mou-
ret dau colidzo, tant que lo maisonne arreve.

Se vo z'avâi vu cllia mourel, vo z'arâi pu rire « à
veintro débôtenâ », quemet disant lè Fribordzâi.
L'étâi riønd, bèlon, tot de besindyon, mâ pas d'a-
ppliomb. Jamé on n'avâi vu mouret dinse. On arâi
djurâ 'na pansse de consellié.

— Mâ ! mâ ! Bregotset ! que dau diâbllio a-to fé
de fabrequâ on mouret asse corbo ?

— Vâo ître, so repond Bregotset, vâo ître cllia
tonnerre de Francillon que m'arâi veindu on fi
d'aplliomb tot corbo passe que su pas de son parti !
Marc à Louis.

UNE FINE GOUTTE

CERTES, le vin de cette année, le 19, passe
pour un bon vin. C'est un de ces crus qui
restent dans les mémoires et dans l'his-
toire, tels le 65, le 70, etc. Or puisque nous évo-
quons le souvenir du vin de 1865, rappelons les
vers qu'il inspira, en son temps, à l'un des fidèles
lecteurs du *Conteur*. Les voici :

De l'an soixante-cinq, mes frères,
Que dira-t-on dans l'avenir ?
Sera-ce des choses amères,
Ou bien le faudra-t-il bénir ?
La France, Rome ou le Mexique
Rempliront-ils seul son anneau ?...
Non, la chose serait inique...
Oubliera-t-on le vin nouveau !

Voiez notre voisin Jean-Pierre,
Comme il est changé, n'est-ce pas ?
Toujours triste il était naguère,
Aujourd'hui gaité suit ses pas.
Qu'il dorme, qu'il rêve ou qu'il veille
Son esprit ne voit rien de beau
Que les contours d'une bouteille
Pleine de ce bon vin nouveau.

Mon cousin, le célibataire,
Depuis qu'il boit ce jus divin,
A sa voisine songe à plaire
Pour contracter les nœuds d'hymen;
Car, me dit-il, je te le jure,
Je préfère au plus beau château
Le doux chant de sa voix si pure...
Et ma bouteille de vin nouveau.

Mon avocat se désespère;
De ce vin il n'est pas content.
En quoi peut-il donc lui déplaire ?
Devinez ! Je le donne en cent !
Depuis, dit-il, que ce vin coule
Désert est toujours mon bureau,
Car des plaideurs je vois la foule
Faire la paix, grâce au nouveau.

Nos médecins disent de même :
Les malades vont décroissant,
Grâce à ce vin que trop on aime;
Et s'il en meurt, c'est en chantant !
La pharmacie est délaissée
Car le ricin, le cacao
La pilule d'or si rusée
Ne valent pas le vin nouveau.

Ah ! si toujours la Providence
Nous donnait de ce fameux vin
On verrait fuir toute souffrance
Et l'homme serait chérubin !
Mais il ne faut pas qu'on l'oublie :
N'en faut pas trop; pas trop n'en faut,
Car je crois bien que la folie...
Donne le doigt au vin nouveau.

A. C.

Bonne année ! — Le 1^{er} janvier, un jeune collégien
a remis à ses parents ce quatrain de sa composition :
Ces quatre petits vers vous disent bonjour;
Ces quatre petits vers vous peignent mon amour;
Ces quatre petits vers vous offrent vos étrennes;
Ces quatre petits vers vous demandent les miennes.

Pas plus malin que ça. — M. Y..., attablé dans un
restaurant, lit le journal en déjeunant.

— Comment faites-vous pour déjeuner et lire en
même temps, lui demande quelqu'un.

— C'est bien simple, je lis d'un œil et je mange de
l'autre.